

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU
1 février 2026

L'an deux mil vingt-six,
Le 1 février, A 13 heures

Les actionnaires de 6KS, SAS au capital de 1.000 €, se sont réunis au siège social, sur convocation du président.

La séance est ouverte sous la présidence de Mme Frédérique
JANKOWSKI, qui après avoir déclaré qu'elle possède personnellement
..... 49 actions

Constate qu'est présent :

- Pierre DRUARD, propriétaire de

.....
51 actions
TOTAL 100
Actions

Seuls actionnaires de la Société et représentant en tant que telle la
totalité des actions émises par la Société.

La Présidente constate en conséquence que l'Assemblée est en mesure de
délibérer valablement et est régulièrement constituée.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du
jour suivant :

- Lecture du rapport du président.
- Démission du président,
- Nomination d'un nouveau président,
- Pouvoirs en vue des formalités.

La présidente dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses
membres :

- Une copie de la lettre de convocation des actionnaires.
- Le rapport du président.
- Le texte des résolutions proposées.

Elle précise que tous les documents et renseignements prévus par les

Signature

dispositions législatives et réglementaires, et qu'il énumère, ont été adressés aux actionnaires et tenus à leur disposition au siège social, dans les délais prévus.

L'assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation. Lecture est ensuite donnée du rapport du président.
Enfin elle déclare la discussion ouverte.

\1\

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Mme Frédérique JANKOWSKI expose que pour des raisons personnelles, elle ne peut plus exercer désormais les fonctions de président de la Société. Elle présente donc sa démission et demande de nommer un nouveau Président.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes qui sont adoptées à l'unanimité :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée prend acte du désir manifesté par Mme Frédérique JANKOWSKI, de démissionner de ses fonctions de président.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée nomme en qualité de Président M. Pierre DRUARD, demeurant 5 rue camille pelletan 92290 Chatenay Malabry

M. Pierre DRUARD déclare qu'il accepte les fonctions de Président et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des actionnaires confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôts, et autres qu'il appartiendra.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le

 PM

Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérance et les associés présents.

Fait à Chatenay Malabry Le
1 février 2026

FREDERIQUE JANKOWSKI
DRUARD

Certifié conforme


PIERRE

*Bon pour acceptation
des fonctions de Président
lu et approuvé*
